Les lavoirs

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée n°36863

Parcours balisé N°9.
De lavoirs en lavoirs, en passant par d'anciennes carrières souterraines de pierre calcaire, d'anciens sites néolithiques et paléolithiques, ce parcours fait le tour de la commune. À chaque carrefour, possibilité de rejoindre le cœur du village. Beaux points de vue sur une grande partie du parcours.
Attention, ce sens de parcours est réservé aux randonneurs à pied. Pour les amateurs de VTT ou VTC, ce parcours vous est dédié.

Durée :	7h 10	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	22,33 km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	279 m	**Activité :**	Pédestre
Dénivelé négatif :	273 m	**Région :**	Puisaye
Point haut :	326 m	**Commune :**	Thury (89520)
Point bas :	226 m		

EN BOURGOGNE LA PUISAYE A DU GÉNIE

Description

(**D/A**) Départ depuis le parvis de l'Église Saint-Julien. Prendre la Rue de la Fontaine Saint-Julien jusqu'au lavoir du même nom.

(**1**) À la hauteur de ce lavoir, prendre le chemin de droite, ensuite le deuxième à droite et continuer toujours sur ce chemin pour, en montant, arriver aux réservoirs des Grands Moulins.

(**2**). Prendre la route en face, contourner le hameau de La Forêt en gardant cette route qui arrive devant un ancien abreuvoir sur la gauche.

(**3**) Devant l'abreuvoir, obliquer deux fois de suite à gauche.

(**4**) À une intersection de 4 chemins, laisser le premier chemin de droite, prendre le suivant à droite et rejoindre la route D73 pour la traverser.

(**5**) Au bout du chemin, face à une haie épaisse, tourner à 90° à gauche et poursuivre sur ce chemin. Rejoindre la route en prenant soin de prendre le prochain chemin sur la gauche (borne directionnelle coulée au sol). Arriver à la route transversale, prendre la direction Thury pour atteindre le hameau de Panny. À l'entrée du hameau, avant l'ancienne station de pompage, monter la rue de droite direction Gemigny, prendre ensuite la première rue à droite et au grand virage sur la droite, prendre le chemin de gauche. Ce chemin en aller-retour conduit à la source de Boutaut et à une ancienne motte féodale (traces seulement)

(**6**) Faire demi-tour. De retour à ce hameau, descendre la rue de droite pour prendre le premier chemin de droite qui passe devant l'ancien lavoir du village. Continuer ce chemin en bifurquant à gauche au prochain croisement. En haut de ce parcours, descendre à gauche pour rejoindre en bas un chemin un peu plus large. Au croisement, tourner à droite, puis premier à gauche pour arriver à la route D3. Franchir et prendre le petit chemin qui descend au lavoir de Moulery.

(**7**) Continuer en obliquant plein Sud. Franchir de nouveau la route D3, prendre le premier chemin en face et le prochain de gauche, couper de nouveau la route et continuer pour rejoindre une petite route et prendre à droite. Au deuxième chemin sur la gauche, quitter la route, emprunter ce chemin qui monte.

(**8**) Suivre ensuite la lisière du Bois du Roichat.

(**9**) À l'arrivée sur un chemin transversal, virer à gauche.

Points de passages

D/A **- Église Saint-Julien (Thury)**
N 47.586596° / E 3.294565° - alt. 268 m - km 0

1 **Fontaine et lavoir Saint-Julien**
N 47.587729° / E 3.291271° - alt. 271 m - km 0.28

2 **Réservoirs d'eau semi-enterrés**
N 47.593261° / E 3.282451° - alt. 325 m - km 1.27

3 **Abreuvoir de La Forêt**
N 47.599381° / E 3.270416° - alt. 286 m - km 2.45

4 **Léger changement de direction**
N 47.593204° / E 3.269469° - alt. 314 m - km 3.2

5 **Obliquer complétement Sud Est**
N 47.586485° / E 3.261332° - alt. 306 m - km 4.17

6 **Source des Boutauts et ancienne motte féodale**
N 47.578062° / E 3.268756° - alt. 267 m - km 6.19

7 **Fontaine et lavoir de Moulery**
N 47.573675° / E 3.28423° - alt. 253 m - km 8.63

8 **Quitter la route et prendre en direction du bois**
N 47.567642° / E 3.30652° - alt. 241 m - km 11.02

9 **Quitter la lisière du bois pour le traverser**
N 47.570245° / E 3.317384° - alt. 276 m - km 12.13

10 **- Carrières souterraines de la Chaume de Thury**
N 47.582002° / E 3.312578° - alt. 275 m - km 14.03

11 **Route - à gauche**
N 47.590324° / E 3.31835° - alt. 253 m - km 15.28

12 **Le puits des Champs**
N 47.595959° / E 3.312447° - alt. 269 m - km 16.36

13 **2 changements de direction consécutifs**
N 47.603235° / E 3.320024° - alt. 241 m -

Ne pas copier et diffuser sans autorisation. Vente interdite - hpfbv6vW

Traverser ce bois toujours tout droit, laisser tous les chemins de droite et de gauche. Le chemin à la sortie du bois s'élargit un peu et devient goudronné. Juste avant le stade, obliquer à droite pour longer la lisière du bois.
(**10**) Franchir ce carrefour tout droit et entrer dans le secteur des anciennes carrières souterraines.
Un peu les montagnes russes ! Si vous visitez ces carrières, attention aux pierres qui peuvent rouler !
Traverser la route et cheminer une fois à droite et une autre fois à gauche.

(**11**) Quitter le chemin pour continuer tout droit sur une petite route goudronnée qui conduit par la gauche à contourner le hameau de Grangette. Laisser la route de gauche qui rejoint Thury pour prendre, après la ferme, un chemin à droite qui passe devant le Puits des Champs.

km 17.79

14 **Carrefour du Carrouge**
N 47.602411° / E 3.304982° - alt. 276 m - km 19.36

15 **Quitter la route pour s'engager sur le chemin**
N 47.598883° / E 3.291454° - alt. 315 m - km 20.46

D/A **- Église Saint-Julien (Thury)**
N 47.586596° / E 3.294559° - alt. 268 m - km 22.33

(**12**) Tourner à droite, prendre au bout du chemin, en face la rue et ensuite, la première à gauche. Continuer cette rue qui aboutit à une route et obliquer tout de suite au carrefour à gauche sur le chemin. Descendre jusqu'à la route D4.

(**13**) Prendre à droite puis le premier chemin de gauche, ensuite, encore le premier chemin de gauche qui grimpe au hameau deColangette.

(**14**) Au carrefour du Carrouge, aller tout droit sur environ 700m. Traverser la route D3 et continuer en face direction La Forêt.

(**15**) Dans la deuxième courbe, quitter la route, prendre le chemin légèrement à gauche.
Virer ensuite dans le premier à gauche direction Sud Est qui vous conduira au point de départ en finissant par une petite portion de route (**D/A**).

Informations pratiques

À emporter de l'eau et un chapeau impératif. Pour la visite des carrières (privées), se munir de lampes électriques. Cet endroit présente potentiellement une zone à risque, merci d'être prudent et de ne pas déranger les colonies de chauve-souris.
Les sources rencontrées sur ce parcours ne sont pas potables.
Cette randonnée est proposée par l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre.
Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°9.
En cas de soucis, merci de remplir ce questionnaire (1 à 2 minutes seulement).
En zone de plaine, certains marquages sont faits au niveau du sol.
Attention lors des traversées de routes.

A proximité

Visites possibles tout au long du parcours :

(**1**) Au départ, ou à l'arrivée, le trésor-musée et la montée à la tour de l'église Saint-Julien (vue magnifique), renseignements : http://thury.89.free.fr/
- l'ancienne hall (devenue mairie).

- panoramas depuis de nombreux endroits.

(**7**) Moulery avec son aire de pique-nique.

(**9**) au Roichat, site important de la bataille de Fontenoy, coin pique-nique et informations.

- Dans le village et les hameaux, les nombreuses maisons construites en blocs de pierre calcaire issus des carrières toutes proches.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-les-lavoirs/

En savoir plus : *Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU*
Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : https://www.puisaye-tourisme.fr/

Ne pas copier et diffuser sans autorisation. Vente interdite - hpfbv6vW

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

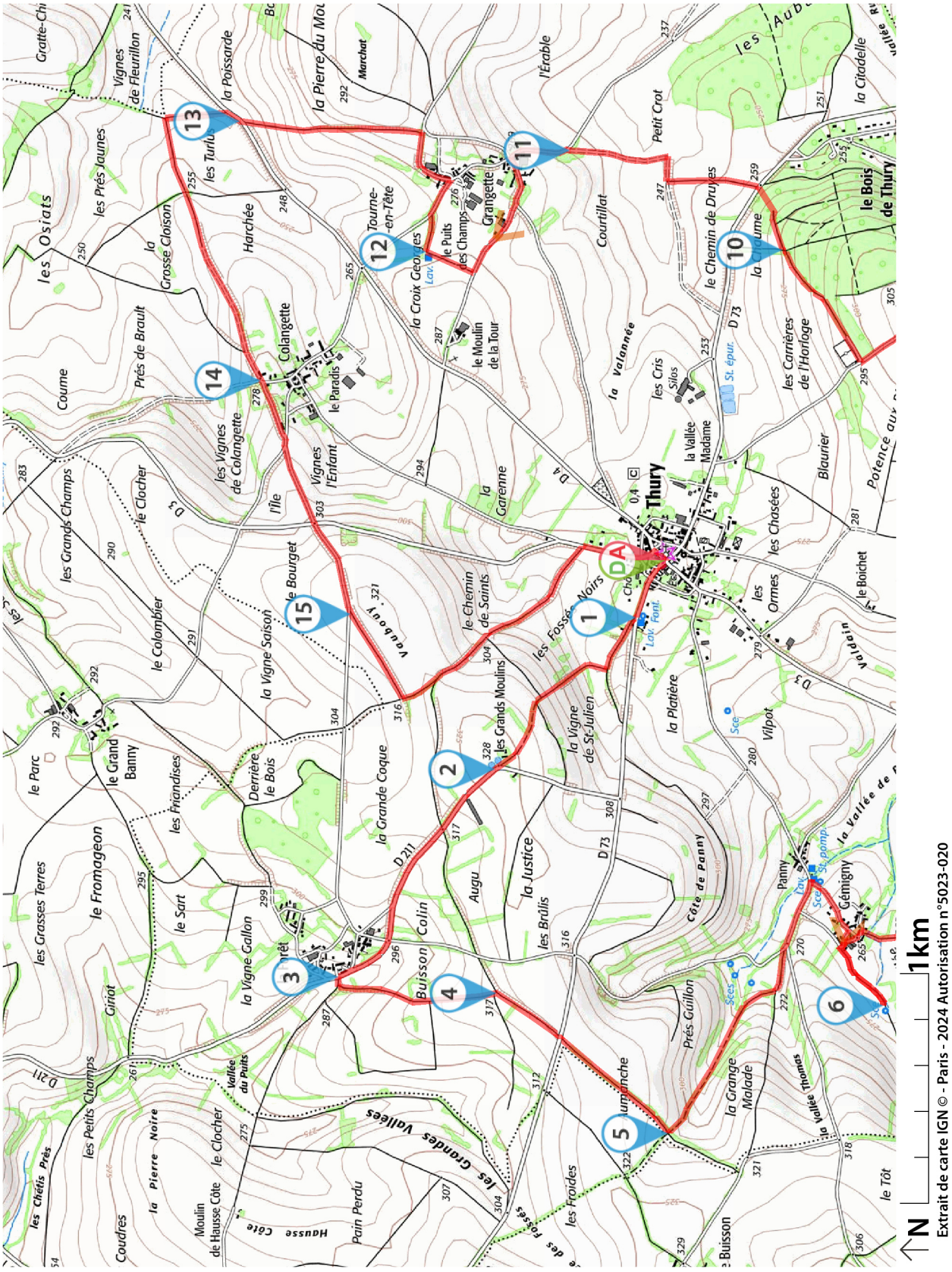

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Ne pas copier et diffuser sans autorisation. Vente interdite - hpfbv6vW

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

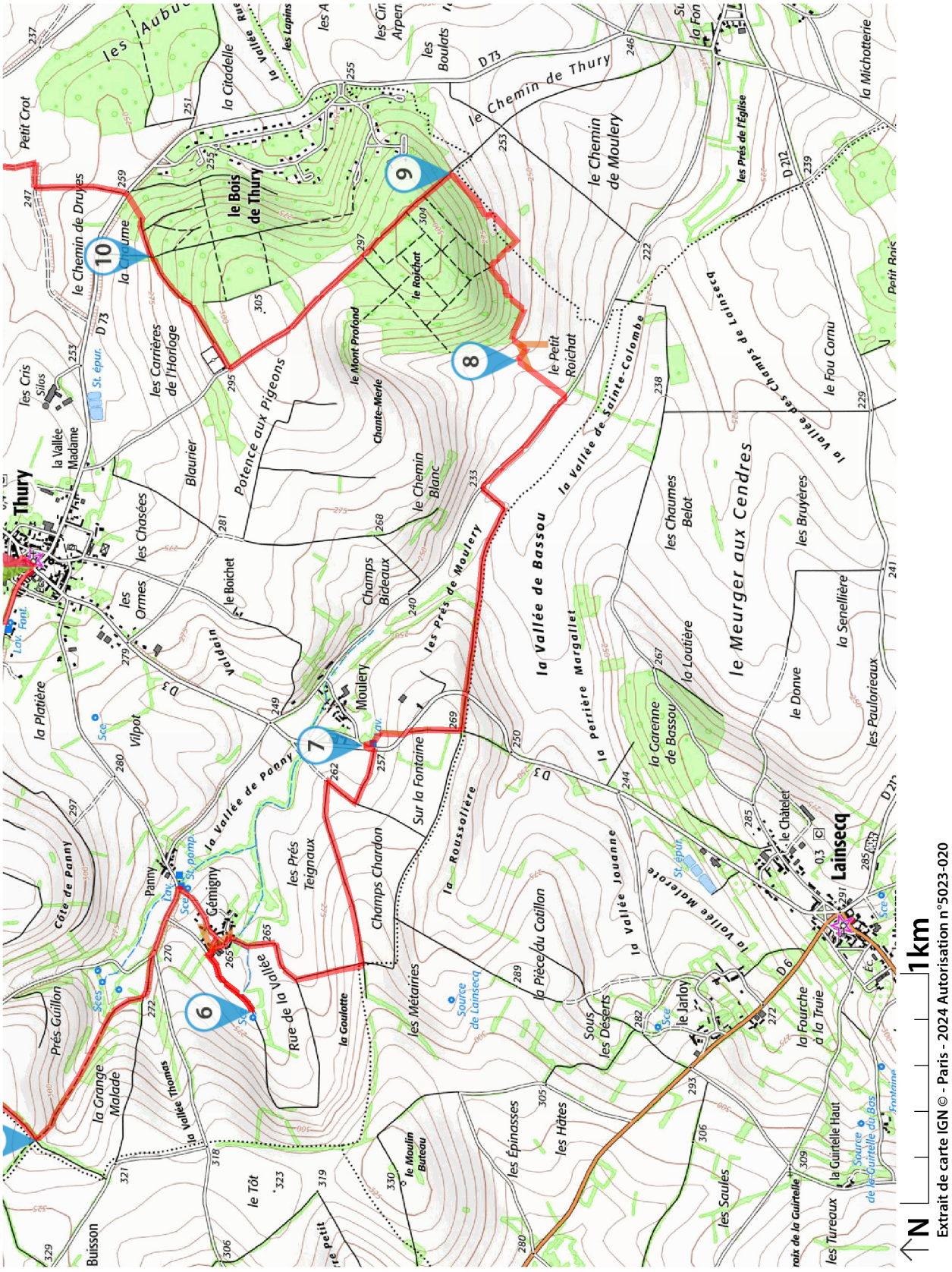

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Ne pas copier et diffuser sans autorisation. Vente interdite - hpfbv6vW

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

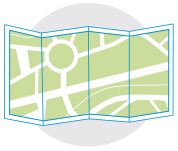

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

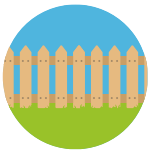

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

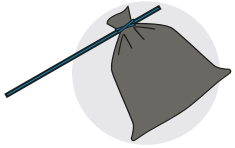

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

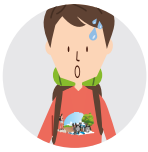

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.